

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

C	Cadre réservé à l'autorité env	vironnementale
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
30/03/2021	30/03/2021	2021-0204
Création d'une aire de covoiturage d'une c	apacité de 68 places le long d	de la RD953 sur la commune de Rosult.
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage	e ou du (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	Syndicat Intercommunal de	e Mobilité et d'Organisation Urbaine du Valenciennois
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	,	J
RCS / SIRET 2 0 0 0 4 6 6	3 <u>9 </u> 0 P 0 1 5	Forme juridique Syndicat Mixte Communal
Joigne	ez à votre demande l'anne	exe obligatoire n°1
Catégorie(s) applicable(s) du tablec	au des seuils et critères anne	xé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du pro	ojet au regard des seuils et critères de la catégorie c.)
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs. a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.		oriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, et turage d'une capacité de 68 places de stationnement.
	4. Caractéristiques général	les du projet
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à l	la rubrique 8.1 du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évent		•
Le projet consiste en la création d'une aire la RD953 sur le territoire de la commune d	e de covoiturage de 68 places d de Rosult.	et d'une voirie de desserte de 6.00m de large, le long de es du covoiturage qui y stationnent leur véhicule chaque
Cet aménagement fait partie des objectifs n°17 intitulée « Etendre la politique de stat	•	pain (PDU) du Valenciennois, au travers de sa fiche actio eurs de l'agglomération".
Cet aménagement est porté par le SIMOU	IV et sera classé dans le doma	aine public.

4.2 Objectifs du projet

Située au Nord-Ouest à environ 3km de Saint Amand les Eaux et au Nord-Ouest à environ 15km de Valenciennes, la commune de Rosult bénéficie de la proximité aux accès à l'A23.

Travailler sur la métropole lilloise est le lot de nombreux habitants du valenciennois et c'est tout naturellement qu'une aire de covoiturage dite sauvage s'est étendue sur un accotement à proximité des 2 accès à l'A23. Isolé, non sécurisé, l'espace, organis avec civilité par les usagers, s'accroit d'année en année répondant à un réel besoin.

L'objectif du projet est de proposer un aménagement sécurisé, organisé et de taille conséquente pour répondre aux besoins de stationnements.

La création de cette aire de covoiturage :

>permettra aux usagers un espace de stationnement formalisé et organisé

>assurera la sécurité des usagers :

- >vis à vis de la RD953 par la création d'un accès réglementaire et une priorisation de l'intersection
- >vis à vis de l'isolement de l'espace par la mise en place d'éclairage et de vidéo-protection.

Les travaux d'aménagement de l'aire de covoiturage s'inscrivent donc dans un projet de mobilité globale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase de réalisation consiste en la création de l'aire de covoiturage et son accès depuis la RD953 à Rosult.

Dans un premier temps, cet aménagement nécessitera le décapage de l'espace comprenant l'emprise de la voirie de desserte e des 68 places de stationnement.

Cet espace est aujourd'hui occupé par une aire de stationnement dite "sauvage" constitué :

- > en partie de remblai d'apport revêtu d'enrobé assurant la stabilité du terrain
- > d'espaces verts.

Une fois les travaux préparatoires réalisés, l'emprise de la voirie de desserte et des stationnements sera comblés de matériaux d'apport constituant la structure de chaussée et d'un enrobé noir en couche de roulement.

Les eaux de ruissellement générées parl'imperméabilisation de l'opération seront rejetées au fossé à proximité immédiate du projet et appartenant au Conseil Départemental.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aire de covoiturage réalisée permettra aux usagers de l'A23 (sens Valenciennes ou Lille) de stationner leur véhicule sur un espace sécurisé et organisé.

Le SIMOUV proposera une nouvelle offre de mode alternatif à la voiture, de qualité et attractive.

	trative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? entale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).	
Le projet sera soumis à un permis d'ar		
. ,	ŭ	
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	rojet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées	
	deurs caractéristiques Valeur(s)	
	Longueur 100ml Largeur 16ml (au plus large)	
	Surface d'assiette de la parcelle dont : 1 950m² >Surface de voirie 630 m²	
	>Surface de stationnement 820 m²	
	>surface espaces verts 500 m²	
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s)	Coordonnées géographiques ¹ Long°'_ Lat°'_	n .
d'implantation		
Commune de Rosult (59 230) adresse: rue de l'Alène d'or (RD953)	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),	
adresses. Tab do 17 lichie d of (1 (2000)	10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à	
	l'article R. 122-2 du code de	
	l'environnement :	
	Point de départ : Long. 03 • 35 • 28 • 13 Lat. 50 • 44 • 5	2 '' 30
	Point d'arrivée : Long. 03 \cdot 35 \cdot 14 \cdot 91 Lat. 50 \cdot 44 \cdot 5	<u>5 " 1</u> 5
	Communes traversées :	
	Rosult	
	(
•	oignez à votre demande les annexes n° 2 à 6	
	sion d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non	<
4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale?	cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation _{Oui} Non	
Sittle internation		
470 % and déadhras a seasail		
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme différentes composantes de votre		
indiquez à quelle date il a été aut		

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	×		La commune de Rosult fait partie du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		L'emprise du projet se situe selon la carte de bruit représentant le classement sonore des infrastructures de transport terrestre à un niveau > 81dB.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet a'une délimitation ?		×	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		X	
Dans un site inscrit?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

veuillez comp	oléter le tableau suiva			De quelle nature ? De quelle importance ?
Inciden	ces potentielles	Oui	Non	Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		X	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		La parcelle fait partie du zonage A, agricole. La parcelle n'est actuellement pas cultivée puisque c'est un délaissé du Conseil Départemental (en accotement immédiat à la RD953).
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Le projet engendrera un trafic lié à l'utilisation de l'aire de covoiturage, qui existe déjà en partie. L'aire de covoiturage a pour but de partager les déplacements et de réduire la circulation de véhicules sur les grands axes, ici l'A23. Ce type d'ouvrage engendre plutôt une réduction de trafic en termes de mobilité globale.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		La phase travaux pourra être source de bruit de façon ponctuelle. L'opération sera réalisée en journée sur une courte période. Les nuisances seront donc limitées dans le temps. En phase exploitation, l'aire de covoiturage pourra être source de nuisance due au trafic automobile engendré. Néanmoins, aucune hausse de trafic conséquente n'est attendue.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	\boxtimes		De légères vibrations pourront être ressenties lors des opérations de réalisation de l'aire de covoiturage.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	×		
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		L'imperméabilisation des surfaces (voiries et stationnement) engendrera le rejets d'eaux pluviales. Les eaux pluviales générées seront rejetées au fossé existant à proximité immédiate du projet. Le Conseil Départemental a autorisé ce rejet.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager? Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage		X	
62 Les incide	du sol ?	fiées a	uı & 1 e	ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
approuvés	s ? Non X Si oui, décri			
				médiate de l'opération objet du présent examen.
Augun projet i	rost comina a ce jour a	ρισχίΙ	inio IIII	nodiate de roperation objet du present examen.
6.3 Les incide	ences du projet identifi	ées au	6.1 so	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décr	vez les	quels :	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindreune annexe traitant de ces éléments):

Le projet concerne la réalisation d'une aire de covoiturage d'une capacité de 68 places de stationnement. Le site d'emprise est actuellement occupé par un espace de stationnement revêtu d'enrobé dit "sauvage" qu'il s'agit de formaliser. Ce site implanté en périphérie du tissu urbain ne présente pas d'intérêt écologique particulier. Il n'est pas en continuité avec les zones d'intérêt écologique à proximité.

L'aire de covoiturage réalisée permettra aux usagers de l'A23 (sens Valenciennes ou Lille) de stationner leur véhicule sur un espace sécurisé et organisé afin de partager leur trajet. Il n'est pas attendu de hausse de trafic.

Les travaux d'aménagement de l'aire de covoiturage s'inscrivent dans un projet de mobilité globale.

Les accotements de la RD953 végétalisés et les arbres existants seront conservés.

Les eaux de ruissellement générées par l'imperméabilisation du projet seront rejetées au fossé existant appartenant au Conseil Départemental. Le réseau d'éclairage et de vidéo-protection sera enfoui afin de limiter son impact visuel. Lematériel d'éclairage sera doté de LED, limitant l'impact sur l'environnement.

Au vu de la faible surface impactée, il ne semble pas nécessaire que l'aménagement de l'aire de covoiturage fasse l'objet d'une étude d'impact spécifique.

	7. Auto-évaluation (facultatif) u regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation nivironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	
	u regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation	
	MICONDENICIDE OU OUT CEVIOU EN EITE OISDENSE 7 EXDIIOUE7 DOUIGUOI	
	TAILOTHIOTHAIC OU 40 II devian en ene dispense : Expilquez pourquoi.	
	8. Annexes	
8.	.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
ı	Decument CEREA nº14734 intitulé «informations nominatives relatives au maître d'auvrage ou nétitionnaire»	IXI
1		X
	non publié ;	X
2		
	non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises	X
	non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le	
2	non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	X
2	non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c),	X
3	non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
3	non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5°a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),	X
3	non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:	
3	non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5°a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),	X

Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est

susceptible d'avoir des effets.

	Objet	
	9. Engagement et s	signature
	ur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	s ×
Je certitie su		
Je certitie su Fait à	Saint-Saulve	le,
	SINGO	le,
	Sumt-Saulve SIMO Syndicat Intercomp markle Motilité et d'Organisation Utylate du Valenciennes Zone Industrielle Nº4 B.P.12 - 59/49/ JAINT SAULVE	le,

ANNEXE 2 DEL'ADJUDANT DUFOUR 3 de Marchiennes D 953 la Couture du Rosuelle l'Alène d'Or Emprise de l'aire de covoiturage RUE DE L'ALENE D'C

FORMULAIRE CAS PAR CAS CREATION D'UNE AIRE DE COVOITURAGE - COMMUNE DE ROSULT

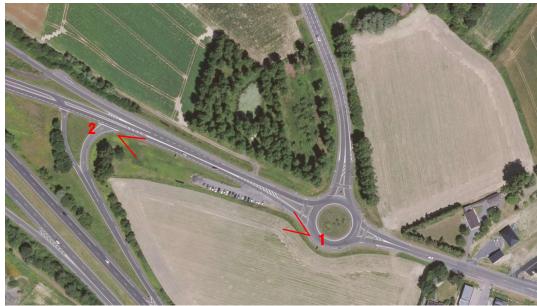


ANNEXE 3





Photo prise in situ le 11 Mars 2021



Source : géoportail

Photo prise in situ le 11Mars 2021

ANNEXE 5

